



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-485

PUBLIÉ LE 29 JUIN 2022

Sommaire

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

/

75-2022-06-16-00009 - Arrêté autorisant un personnel titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique à surveiller un établissement de baignade d'accès payant (2 pages)

Page 3

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

75-2022-06-16-00009

Arrêté autorisant un personnel titulaire d'un
brevet national de sécurité et de sauvetage
aquatique à surveiller un établissement de
baignade d'accès payant

Arrêté n°

**AUTORISANT UN PERSONNEL TITULAIRE D'UN BREVET NATIONAL DE SECURITÉ ET DE
SAUVETAGE AQUATIQUE A SURVEILLER UN ÉTABLISSEMENT DE BAIGNADE D'ACCÈS PAYANT**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu** l'article L. 322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;
- Vu** les articles D. 322-12, D. 322-13 et D. 322-14 du Code du sport relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** les articles A. 322-8, A. 322-9 et A. 322-11 relatifs aux modalités de la surveillance des activités de baignade ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Magali CHARBONNEAU en qualité de préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Christophe KERRERO en qualité de recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France ;
- Vu** le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
- Vu** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2020 portant nomination de monsieur Éric QUENAULT en qualité de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 4 mai 2021 portant nomination de madame Jeanne DELACOURT en qualité de conseillère du directeur académique des services de l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et de sports de Paris ;
- Vu** l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;

.../...

Vu le protocole conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 relatif à l'articulation de leurs compétences pour la mise en œuvre dans la région Ile-de-France des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique, et de la vie associative ;

Vu l'arrêté n°IDF-2021-01-05-003 du 5 janvier 2021 portant délégation du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris à monsieur Christophe KERRERO, recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, en matière administrative ;

Vu l'arrêté n°2022-75-RRA du 1^{er} avril 2022 portant subdélégation de signature en matière administrative du recteur de la région académique Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris ;

Considérant que les personnes titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que Monsieur Milad TORK LADANI, titulaire d'un BNSSA obtenu le 20 avril 2022 à PARIS, est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, ville de Paris, en date du 2 juin 2022, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Monsieur Milad TORK LADANI né le 5 aout 1983, est autorisé à surveiller, à l'exclusion de tout enseignement, la baignade Poissonniers située 2 rue Jean Cocteau, 75018 Paris, pour la période du 1^{er} juillet au 31 aout 2022 et de manière exceptionnelle dans les piscines du 18^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation peut être retirée à tout moment en cas d'urgence ou d'atteinte à la sécurité des personnes.

ARTICLE 3 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et Madame la Maire de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 16 juin 2022

Pour le préfet, par délégation et subdélégation,
la conseillère du directeur académique des services de
l'éducation nationale en matière de jeunesse, d'engagement et
de sports de Paris, DRAJES adjointe

SIGNE

Jeanne DELACOURT